

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 12 AVRIL 2024

Sous la présidence de : Monsieur Jean-François FOUNTAINE

Autres membres présents : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI - Madame Anne-Marie BAUDON – Madame Catherine MARCY - Monsieur Jean-Bernard HARENG - Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ - Madame Anne de CHALENDAR - Monsieur Jean-Claude COSSET - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Madame Françoise COHEN – Madame Frédérique MORANGE- Madame Aya KOFFI.

Étaient excusés : Monsieur Eric PASQUIER (pouvoir à M. JULHES) - Madame Delphine CHARIER- Monsieur El Abbès SEBBAR.

Secrétaire de séance : Madame FLEURET-PAGNOUX.

Dates de convocation.....	27 mars 2024
Nombre de membres en exercice.....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	15
Nombre de votants.....	15
Pour.....	15
Contre	0
Abstention.....	0

N° 5 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – EHPAD LES MINIMES – EPRD 2024

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (article 58),

Vu l'instruction interministérielle n° DGCS/5C/DGCL/DGFIP/172 du 12 juillet 2018 relative à l'Etat des Prévisions des Recettes et des Dépenses (EPRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux publics gérés en M22 et la mise à jour du plan comptable M22 au 1^{er} janvier 2024,

Vu l'article 2.1.1 de l'instruction interministérielle n° DGCS/5C/DGCL/DGFIP/172 du 12 juillet 2018 disposant « un déficit prévisionnel est possible si le prélèvement sur le fonds de roulement qui résulte du tableau de financement prévisionnel est compatible avec la situation financière et patrimoniale de l'établissement ».

Vu l'instruction n° DGCS/SD5C/CNSA/2017/207 du 19 juin 2017 relative à la mise en œuvre des dispositions du décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF).

Vu l'article L313-12-2 du CASF qui prévoit l'utilisation d'un Etat des Prévisions de Recettes et des Dépenses (EPRD) pour les ESSMS ayant signé un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM),

Vu la délibération du conseil d'administration du 28/03/2023 actant la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le rapport relatif au budget primitif 2024,

Monsieur FOUNTAINE, Président, présente au Conseil d'Administration le projet d'EPRD pour l'EHPAD LES MINIMES pour l'exercice 2024.

 FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice 2024	3 313 987,47 €
Recettes de l'exercice 2024	2 836 981,00 €
Résultat prévisionnel de l'exercice 2024	- 477 006,47 €

 INVESTISSEMENT	
IAF	415 974,00 €
Ressources de l'exercice 2024	28 740,00 €
Emplois de l'exercice 2024	23 002,00 €
Apport au Fonds de roulement	- €
Prélèvement au Fonds de roulement	- 410 236,00 €

EPRD 2024

EHPAD LES MINIMES

Fonctionnement

Dépenses

Code cha	p. / fonction prépa	Chapitre	EPRD 2023	EPRD 2024	EVO EPRD à EPRD
Groupe 1		DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	357 714,00 €	439 745,00 €	82 031,00 €
Groupe 2		DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	2 437 871,00 €	2 428 329,00 €	- 9 542,00 €
Groupe 3		DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	408 987,00 €	445 913,47 €	36 926,47 €
		TOTAL	3 204 572,00 €	3 313 987,47 €	109 415,47 €

Recettes

Code cha	p. / fonction prépa	Chapitre	EPRD 2023	EPRD 2024	EVO EPRD à EPRD
Groupe 1		PRODUITS DE LA TARIFICATION	2 675 200,00 €	2 664 034,00 €	- 11 166,00 €
Groupe 2		AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	529 372,00 €	161 676,00 €	- 367 696,00 €
Groupe 3		PRODUITS FINANCIERS, EXCEPTIONNELS ET NON ENCAISSABLES	- €	11 271,00 €	11 271,00 €
		TOTAL	3 204 572,00 €	2 836 981,00 €	- 367 591,00 €

Investissement

Emplois

Code cha	p. / fonction prépa	Chapitre	EPRD 2023	EPRD 2024	EVO EPRD à EPRD
IAF		INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	- €	415 974,00 €	415 974,00 €
Titre 1		REMBOURSEMENT DE DETTES FINANCIERES	20 000,00 €	20 000,00 €	- €
Titre 2		ACQUISITION D'ELEMENTS D'ACTIFS IMMOBILISES	111 989,00 €	3 002,00 €	- 108 987,00 €
Titre 3		AUTRES EMPRUNTS	- €	- €	- €
		TOTAL	131 989,00 €	438 976,00 €	306 987,00 €

Ressources

Code cha	p. / fonction prépa	Chapitre	EPRD 2023	EPRD 2024	EVO EPRD à EPRD
CAF		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	74 000,00 €	- €	- 74 000,00 €
Titre 1		AUGMENTATION DE CAPITAUX PROPRES	37 989,00 €	8 740,00 €	- 29 249,00 €
Titre 2		AUGMENTATION DE DETTES FINANCIERES	20 000,00 €	20 000,00 €	- €
Titre 3		AUTRES RESSOURCES	- €	- €	- €
		TOTAL	131 989,00 €	28 740,00 €	- 103 249,00 €

Cette proposition détaillée au sein des maquettes budgétaires et autres documents figurant en annexe, mise aux voix, est adoptée.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Président du CCAS,

Jean-François FOUNTAINE